


**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 03/05/2019
Reçu en préfecture le 03/05/2019
Affiché le 
ID : 033-253306310-20190429-2019_02_31-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 3
Nbre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf avril

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 17 avril qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT, Présidente en la salle Abbé Breuil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine à Bordeaux

Date de convocation : 18 avril 2019

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – GOT – M. CORSAN

Délibération N°2019-02-031: Candidature à l'appel à projet Plans Paysage 2019 lancé par la DREAL

Considérant le choix de Cordouan pour représenter la France à la candidature pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2020 ;

Considérant la nécessité de maintenir la dimension isolée du phare et ses caractéristiques dans le grand paysage (verticalité, unicum paysager, isolement) conformément au plan de gestion;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

Article 1. d'acter la candidature à l'appel à projets Plans paysage 2019 lancé par la DREAL;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention financière Plan de paysage.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

La Présidente

Pascale GOT
